



HAL
open science

Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIVE siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, Ecole Française de Rome, 1992, 257 p.

Martin Aurell

► To cite this version:

Martin Aurell. Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIVE siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, Ecole Française de Rome, 1992, 257 p.. *Annales: Economies, Sociétés, Civilisations*, 1993, 4, pp.1036-1038. halshs-01340253

HAL Id: halshs-01340253

<https://shs.hal.science/halshs-01340253>

Submitted on 30 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIVe siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*

Martin Aurell

Citer ce document / Cite this document :

Aurell Martin. Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIVe siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*. In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 48^e année, N. 4, 1993. pp. 1036-1038;

http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1993_num_48_4_279193_t1_1036_0000_001

Document généré le 14/03/2016

COMPTES RENDUS

met pour la première fois en scène une femme appartenant aux couches moyennes de la société (la vie des saintes ou les écrits « personnels » de femmes florentines concernent les femmes des élites) ; à quand l'histoire d'une femme issue des bas-fonds de la société ? L'histoire de Giovanni et Lusanna évoque les rapports entre les membres des couches supérieures et moyennes ; mais les rapports entre les couches moyennes et inférieures, restent encore dans un épais brouillard.

Alessandro STELLA

Noël COULET, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, École Française de Rome, 1992, 257 p.

En 1342, Sybille de Cabris, mère et tutrice d'Annibalet de Moustiers, décidait de vendre la seigneurie que son mari défunt détenait dans la Terre de Labour du royaume de Naples. Cette noble provençale confia la transaction à la compagnie florentine des Buonaccorsi dirigée alors par Matteo Villani, le célèbre chroniqueur. Mal lui en prit ! Cette société trouva certes un acheteur et perçut le produit de la vente. Mais le krach qui s'abattit, à la même époque, sur les grandes compagnies marchandes et bancaires provoqua la faillite des Buonaccorsi, dont les agents s'enfuirent d'Avignon avant de l'avoir remboursée. Quinze ans plus tard, elle portait plainte devant le tribunal commercial de Florence. La longue enquête et les pièces produites par son procureur, conservées dans un registre de cent vingt folios, découvertes naguère par M. Luzzati, font l'objet de la présente édition, exemplaire par la qualité de sa transcription, par la précision de ses notes et par l'utilité de

son index. Elle est accompagnée d'une riche introduction, étude de micro-histoire, par laquelle N. Coulet pénètre la noblesse et la paysannerie des préalpes provençales, espace vide archivistique où les sources écrites font, par ailleurs, terriblement défaut.

Le portrait de l'aristocratie alpine, que cette enquête permet de brosser, confirme une situation fort répandue dans la noblesse occidentale, ayant quitté, depuis le XIII^e siècle, la puissance pour les privilèges et peinant pour maintenir son rang. En comparaison avec leurs ancêtres, les Moustiers-Gaubert et les Grasse-Cabris, membres des quelque vingt familles se partageant le ban et les terres de la Provence de l'an mil, Annibal et son épouse Sybille font pâle figure. Bien faible est le rapport de leur principal domaine, le Val d'Entrevennes : l'auteur démontre que le terme *vallis*, qu'il traduit par seigneurie, est à prendre non pas dans son acception topographique, mais juridique. La plupart de leurs paysans ne payent guère qu'un droit de mutation, apportent leurs grains au moulin banal et subissent les amendes du tribunal seigneurial ; seuls quelques « plébéiens » versent des cens et des tailles et réalisent de minimes corvées sur la réserve dont la plupart des parcelles ont été données en *facherie*¹. L'exemple d'Entrevennes s'inscrit en faux vis-à-vis du vieux schéma historiographique de l'asservissement montagnard. Quant aux seigneuries du Mezzogiorno où Charles I^{er} d'Anjou avait installé bon nombre de Provençaux, elles ne rapportent plus rien aux Moustiers : leurs revenus ne traversent plus la Méditerranée pour finir dans leur escarcelle.

La décision de vendre s'imposait et est à l'origine de l'enquête de 1359, par laquelle Sybille de Cabris, à la suite d'une malencontreuse homonymie avec une Sibilla da Capri, dut démontrer aux juges de Florence qu'elle avait été bel et bien mariée à Annibal de Moustiers et

que celui-ci était le père de son fils Annibalet. Le notaire prit, avec une fidélité déconcertante, la déposition de dix villageois d'Entrevennes et de quatre de Riez. Ces témoins diserts retracèrent les étapes du mariage entre Annibal et Sybille, une foule de détails à l'appui. A Cabris, chez la fiancée, les deux familles menèrent des tractations qui aboutirent à un double mariage sans dot : leurs noces étaient accompagnées d'une autre union, entre un frère de Sybille et une sœur d'Annibal, annulant les prestations monétaires de chacune des familles. Le mariage se célébra dans l'église de ce village par des consentements exprimant la dation des corps et par la tradition de l'anneau ; l'auteur apporte de nombreux exemples qui corroborent combien ces pratiques étaient répandues dans la société provençale. Après le banquet, le cortège nuptial se rendit, à cheval, à Entrevennes, où des festivités — aussi somptueuses qu'onéreuses pour des nobles tenant plus à l'ostentation munificente qu'à l'équilibre de leur budget — se poursuivirent plusieurs jours durant. Sybille fut alors installée dans sa nouvelle demeure.

Sa vie conjugale fut vite arrêtée. Annibal était mortellement blessé au cours d'un tournoi à la Toussaint 1334 : une fois de plus, tout l'intérêt de ce document saute aux yeux ; cette joute chevaleresque célébrée à Riez est l'un des rares témoignages sur les tournois en Provence, voire dans le Midi tout court, avant la grande vogue lancée par le roi René. Les traces documentaires sur ces affrontements, interdits par l'Église, sont peu nombreuses en Occitanie, où les guerriers de la Croisade albigeoise, préalablement entraînés, à la façon de Guillaume le Maréchal, dans ces combats concertés en Champagne, en Flandre et en Angleterre, n'eurent guère de mal à s'imposer.

Jeune veuve, Sybille dut faire face à la malveillance des frères de son mari, avides de récupérer son héritage. Elle

était enceinte de quatre mois : il lui fallut, pour parer à leurs accusations de grossesse fictive, demander une procédure particulière au juge de Digne. Elle devait prouver que l'enfant à naître était le fils posthume d'Annibal et, par voie de conséquence, son héritier légitime. Des matrones procédèrent à l'examen de son ventre, que l'une d'entre elles décrit avec soin dans l'enquête de 1359. Elles la surveillèrent de près au cours des cinq mois restants et, plus particulièrement, au moment de l'accouchement. Sans le savoir, elles effectuaient, à la demande du juge, les gestes prévus par l'édit du Prêtreur et le commentaire d'Ulprien, contenus dans le Digeste. Bel exemple de l'interaction entre les doctrines savantes du Droit romain et les pratiques juridiques ! Revenons à Entrevennes où la nouvelle de la naissance d'Annibalet survenue le Vendredi saint, se répandit parmi les villageois, rassemblés dans l'église pour suivre l'office de la Passion, et non pas la messe (p. 56), dans ce jour aliturgique du calendrier chrétien.

L'introduction se clôt par des précisions, tout à fait neuves, sur la façon dont la femme provençale exerçait, après décision judiciaire, la tutelle de ses enfants sous le contrôle direct du sénéchal, auquel elle prêtait serment, et des maîtres rationaux, qui vérifiaient annuellement les comptes de sa gestion. Sybille avait récupéré tous les droits de son mari ; elle se faisait appeler « noble et puissante dame », comme le prouve, non la protestation de Boniface Salvanhi (Raymond Salvagni ?), mais la désignation de procureurs (instrument n° 5). L'auteur décrit, enfin, les caractères extrinsèques du document avec bonheur, même si une note, renvoyant peut-être au recueil des filigranes de Briquet, a sauté à l'impression (p. 90) ; l'on mettra également sur le compte de l'éditeur les quelques coquilles, paradoxalement plus nombreuses dans l'étude française que dans la transcription latine.

Quelques historiens avaient réalisé, à

COMPTES RENDUS

la suite de M. Bourin, des travaux précurseurs sur l'enquête orale en Languedoc médiéval, insistant particulièrement sur les manipulations du souvenir populaire par les intellectuels chargés de mener l'interrogatoire. Le livre de N. Coulet, devenu d'ores et déjà le classique du genre, introduit quelques nuances au schéma de la toute-puissance du questionnaire du juge et de l'omniprésence de la grille du greffier. Même passée au crible du style notarial, la mémoire des paysans d'Entrevennes et de Riez se manifeste avec spontanéité ; leurs dialogues avec le juge sont frappés au coin de la sincérité, voire de la plus abrupte des franchises. Les gloses autour d'un « bof ! », proféré par un paysan furibond à un notaire aussi décontenancé qu'attaché au protocole de l'enquête, valent leur pesant d'or, tout comme le ton persifleur de certaines dépositions sur la filiation d'Annibalet. Plus sérieuses, les considérations de N. Coulet sur la vague perception temporelle des témoins, ancrée, tout au plus, sur les grands cycles liturgiques de l'année ou sur quelques événements marquants de leur vie personnelle, emportent l'adhésion. Leur cadre spatial n'est guère plus précis, au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de leur village ou paroisse. Leur culture est aux antipodes des références de juges et notaires, capables de préparer un interrogatoire et un contre-interrogatoire en deux idiomes et en deux styles différents. Mais aussi brutale soit-elle en apparence, la confrontation du monde urbain des écoles et de la civilisation rurale est toujours possible au Moyen Âge. Elle aboutit au dialogue. C'est avec précision, élégance et clarté que N. Coulet a tiré du silence la voix des seigneurs, des paysans et des sages-femmes d'un village méditerranéen.

Martin AURELL

1. Ce terme provençal désigne le contrat de métayage par lequel le tenancier verse au moins la moitié de la récolte au seigneur.

Yves LANDRY, *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVIII^e siècle, suivi d'un répertoire biographique des filles du roi*, préface de Hubert Charbonneau, Ottawa, Leméac, 1992, 436 p.

Depuis trois siècles, tant en France qu'au Québec, les Filles du roi sont présentées comme des femmes vénales, peu fécondes, sans que ces mythes aient fait l'objet d'un examen. Elles sont environ 850 à être recrutées par les autorités royales pour réussir, là où bien d'autres avaient échoué, le peuplement de la colonie française en Amérique du Nord, le Canada. De 1663 à 1673, 770 de ces femmes s'y établissent et contribuent de la sorte au rééquilibre d'un marché matrimonial fortement disproportionné, qui compte de 6 à 14 fois plus d'hommes candidats que de femmes. Cette situation exceptionnelle fait de la colonie de Nouvelle-France, un terrain d'une grande richesse pour l'étude des comportements nuptiaux et démographiques des immigrantes et leur transformation à travers le temps et l'espace. Des traits originaux par rapport à l'héritage culturel français se distinguent, faisant de l'expérience de ces migrantes en Nouvelle-France, une aventure unique que l'auteur fait ressortir avec talent.

Dans cet ouvrage, Yves Landry propose une étude fouillée du comportement démographique des Filles du roi qui parviennent à s'installer. Par l'étude du rapport entre le comportement démographique et le milieu d'accueil, l'auteur met à jour la persistance de l'héritage culturel de ces femmes et l'originalité de leur implantation, caractérisée sur le plan démographique par une fécondité de transition, une fécondabilité accrue et une espérance de vie remarquablement longue pour une société d'Ancien Régime. Sur le plan culturel, la singularité de l'expérience de ces femmes se manifeste par des unions dans lesquelles le niveau d'endogamie sociale est très